



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

DELIBERATION N°127/2025

Association - Subvention exceptionnelle – Cercle Celtique

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

Absent.e.s: (1)

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 22h00

DEL127/2025 (7.5) : Association - Subvention exceptionnelle – Cercle Celtique

Rapporteure : Madame Louis

L'association cercle celtique a organisé les 40 ans du cercle celtique le samedi 27 septembre 2025.

Une balade chantée s'est déroulée dans le parc des loisirs suivi d'une initiation à la danse bretonne et d'un Fest Noz à la Halle de la Conterie.

L'association est par ailleurs très investie dans la vie communale avec la participation à différents évènements associatifs sur l'année.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation qui s'est réunie le 4 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 € au Cercle Celtique.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE

